MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024-013

Approuvant la reconduction N°3 du contrat de prestations de désinfection du bac à sable situé à l'Ecole Maternelle de l'Etang Neuf (SERVIGECO)

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

VU la décision N°2021-041 en date du 8 mars 2021 approuvant la signature d'un contrat de prestations de désinfection du bac à sable situé à l'école maternelle de l'Etang Neuf ;

VU la décision N°2022-016 en date du 12 Janvier 2022 approuvant la reconduction N°1 du contrat de prestations de désinfection du bac à sable situé à l'école maternelle de l'Etang Neuf ;

VU la décision N°2023-002 en date du 2 Janvier 2023 approuvant la reconduction N°2 du contrat de prestations de désinfection du bac à sable situé à l'école maternelle de l'Etang Neuf ;

CONSIDÉRANT, qu'il est nécessaire de reconduire ce contrat.

DÉCIDE

ARTICLE 1
Le contrat de prestations de désinfection du bac à sable situé à l'école maternelle de l'école neuf conclu avec l'entreprise SERVIGECO sise 35bis, rue de Saint Spire à SOISY SUR ECOLE (91840), est reconduit.

ARTICLE 2
Ce contrat est reconduit pour une période d'un an, soit du 1er Avril 2024 au 31 mars 2025.

ARTICLE 3
La dépense est inscrite sur le Budget Ville 2024.

ARTICLE 4
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau et à Madame la comptable publique.

ARTICLE 5
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 30 Janvier 2024

Le Maire,
Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20240130-DEC2024-013-AU
Date de télétransmission : 02/02/2024
Date de réception préfecture : 02/02/2024